

MOTION

relative à l'objet suivant :

LUTTE CONTRE LE PLASTIQUE

Le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à

- sensibiliser la population et les acteurs économiques, notamment la grande distribution, face à l'augmentation des déchets et à l'utilisation d'emballages réutilisables ou compostables et à se passer des produits plastiques à usage unique (paille, coton-tiges et autres touillettes) ;
- poser comme condition à l'utilisation du domaine public communal que toutes les manifestations mettent en place un système de consigne pour des gobelets réutilisables et étudier et envisager une mesure identique pour la vaisselle réutilisable ;
- à tenir compte des points de vue des associations, des utilisateurs, ainsi que des aspects logistiques dans ses études ;
- interdire l'utilisation de vaisselle ou gobelets plastiques jetables au sein de l'administration communale ;
- interdire la distribution de sacs en plastique fabriqués à partir de dérivés du pétrole lors des actions, manifestations ou événements organisés, financés ou soutenus par la commune ;
- poursuivre la mise à disposition de la population des sacs compostables gratuitement dans le cadre de l'action « P'tite poubelle verte ».

Conseil municipal du 20 décembre 2018

Motion renvoyée à la Commission du développement durable à l'unanimité

Conseil municipal du 28 mars 2019

Motion amendée acceptée par 33 oui, 0 non, 1 abstention